

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 28 janvier 2016, en son lieu habituel, sous la présidence de Chantal CARLIOZ.

Désignation du secrétaire de séance : Laurence BORGRAEVE

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 h 30

Le compte rendu de la séance du 3 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Chantal CARLIOZ, Claude FERRADOU, Laurence BORGRAEVE, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Serge CHALIER, Eric GUILLOT, Jacqueline FOUGEROUZE, Jean-François GARCHERY, Franck BOREL, Nathalie GRUBAC, Gilles MAGNAT, Cécile MAUVY, Jean-Paul DENIS, Danièle BARDON, Dominique DEMARD, Marie-Paule FROTTIN, Joël PIZOT, Véronique BEAUDOING, Jean-Paul UZEL, Nadine GIRARD-BLANC, Jacques EBERMEYER,

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Christine JEAN (donne pouvoir à Luc MAGNIN), Pierre DEGOUMOIS (donne pouvoir à Laurence BORGRAEVE), Chantal DUSSER (donne pouvoir à Véronique BEAUDOING)

ETAIENT ABSENTS : Marion BONNET, Pascal LEBRETON

DÉCISIONS

Décisions 2015.12

Une subvention d'équipement pour l'utilisation d'énergies renouvelables est attribuée à Monsieur Romaric LAMBERT domicilié chemin de Payonère, pour l'acquisition d'un poêle à granulés bois, montant de 150 €.

ACTES

Un contrat est signé avec la société EVEN située à Villard-de-Lans, pour le nettoyage et l'entretien des ateliers municipaux pour une durée de deux ans, montant annuel de la prestation : 4 798.08 € TTC.

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1 – Office Municipal du Tourisme – budget 2016

Luc Magnin rappelle à l'Assemblée Municipale que l'Office Municipal de Tourisme gère les installations touristiques municipales et les activités de l'Office de Tourisme depuis le 1er février 1996.

Il rappelle, par ailleurs, que l'exploitation de la Colline des Bains et du Site Nordique de Bois Barbu est prise en charge, en hiver, par l'Office Municipal de Tourisme depuis le 1er novembre 2010.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L 2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le budget de l'O.M.T., tel qu'il a été adopté par le comité de direction de l'O.M.T. en date du 10 décembre 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le Budget 2016 de l'O.M.T.

2 – Office Municipal de Tourisme - subvention de fonctionnement 2016

Luc MAGNIN informe l'assemblée municipale du fonctionnement de l'O.M.T. et de la nécessité de définir dès à présent le montant et l'échéancier de la subvention qui lui sera versée en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DIT que la subvention de fonctionnement attribuée à l'O.M.T. est fixée à 1 754 000 € pour l'exercice 2016. L'échéancier de versement est fixé comme suit :

- 320.000 € versés le 20 janvier, acompte décidé par le conseil municipal du 3 décembre 2015 ;
- 214.000 € versés le 20 février 2016 ;
- 210.000 € versés les 20 mars et avril 2016 ;
- puis 8 échéances de 100.000 € versées le 20 de chacun des mois suivants (mai à décembre).

DIT que le principe du montant de la subvention 2016 est proposé à l'assemblée afin de préparer au mieux le fonctionnement de la commune et de l'O.M.T. et ne vaut pas quitus de la gestion en 2015 par l'O.M.T.. Le Directeur devra présenter un état de gestion à un prochain Conseil Municipal.

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente.

3 – Débat d'orientation budgétaire

LUC MAGNIN informe l'Assemblée que chaque année, le budget primitif doit être précédé 2 mois avant, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat sur les grandes orientations du budget de l'année, tant dans sa stratégie financière que dans les investissements à venir, la loi « NOTRE » du 7/08/2015 a conforté cette démarche, en renforçant les analyses et orientations à soumettre aux élus en modifiant l'art L 2312.1 et suivant. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le débat d'orientation budgétaire

VOTE : 20 voix pour et 5 abstentions (Véronique BEAUDOING, Jean-Paul UZEL, Nadine GIRARD-BLANC, Chantal DUSSER, Jacques EBERMEYER).

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le budget primitif doit être précédé 2 mois avant, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat sur les grandes orientations du budget de l'année, tant dans sa stratégie financière que dans les investissements à venir, la loi « NOTRE » du 7/08/2015 a conforté cette démarche, en renforçant les analyses et orientations à soumettre aux élus en modifiant l'art L 2312.1 et suivant.

« Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application. Le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'état et être publié. Pour les communes, il doit être également transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'état dans le département. »

Contexte économique :

Au niveau international, en juin dernier l'OCDE estimait que les prévisions de croissance mondiale seraient revues à la baisse pour 2015 et 2016, sur fond notamment de contraction aux Etats Unis et de ralentissement en Chine. La faiblesse des taux d'intérêt et des prix du pétrole aide à soutenir l'activité économique mondiale mais le volume des échanges mondiaux croît lentement et les perspectives, dans ce domaine, ne sont pas très encourageantes. L'inflation demeure faible, même aux Etats-Unis et dans d'autres pays où la demande intérieure est relativement robuste et le manque de main d'œuvre spécialisée est manifeste.

Dans la Zone euro, mise à part la problématique de la dette grecque dont l'issue est encore incertaine, la plupart des grands pays de la zone euro ont vu leurs performances économiques s'améliorer. Bien que modeste, cette reprise qui se poursuit est bienvenue après deux récessions sévères en moins de 10 ans.

Pour autant, la prévision actuelle se veut prudente et des difficultés sont mises en exergue :

- La reprise attendue n'est pas d'ampleur à effacer les écarts de production qu'affichent la plupart des économies de la zone euro, ni à inverser durablement les courbes du chômage,
- Les doutes quant au maintien de la Grèce dans l'Union monétaire présentent un risque pour la stabilité des marchés financiers,
- Et les exportations de la zone pourraient souffrir du ralentissement des économies émergentes.

Plus fondamentalement, les progrès inégaux dans le rétablissement de la compétitivité des états membres continueront de se traduire par des écarts de croissance économique.

Au niveau national, la reprise se fait par à-coups. Après être resté globalement stable depuis septembre 2013, le climat des affaires en France a légèrement progressé au printemps 2015, cette amélioration provenant essentiellement de l'industrie et du commerce, mais il reste dégradé dans le bâtiment et les travaux publics et n'est pas de nature à relancer l'économie globale pour 2016.

Concernant les finances publiques, le budget de l'état 2016 a été fondé sur une hypothèse de croissance qualifiée de « prudente » de 1,5 % du PIB, contre 1,1 % attendu en 2015.

L'objectif de déficit public fixé initialement pour 2016 à 3,3 % du PIB sera très probablement revu à la hausse suite à la révision des politiques publiques mises en place après les attentats de Paris. L'objectif européen de 3 % est donc encore loin d'être atteint.

Dans ce contexte, la commune de Villard de Lans ne spéculer pas, pour le budget 2016, sur des recettes fiscales supplémentaires qui proviendraient d'un retour incertain de la croissance économique. Le budget 2016 s'appuiera sur des hypothèses raisonnables compte-tenu des objectifs fixés par l'état pour les finances publiques.

Le plan d'économies de 50 milliards d'euro sur 3 ans de 2015 à 2017, dont 18 milliards pour les dépenses de l'Etat, 11 milliards pour les dépenses de sécurité sociale, 10 milliards pour les dépenses de santé et 11 milliards **concernant les collectivités territoriales** (soit 22 % de la baisse programmée sur la période) est plus que jamais maintenu, avec une montée en charge progressive de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics en 2016 et 2017 avec la suppression supplémentaire cette année-là pour notre commune de 175 000 € de dotation chef-lieu de canton.

Pour rappel Villard-de-Lans perdra au total **1 M €** de dotation.

Les conséquences sont lourdes pour les collectivités locales comme les pointent les conclusions du dernier rapport de la Cour des Comptes sur l'état des finances locales :

« La situation financière des communes, prises dans leur ensemble, s'est dégradée en 2014, poursuivant la tendance des deux années précédentes, aggravée par la baisse de la DGF, d'un montant de 670 millions d'euros à comparer avec celle de leur épargne brute, estimée à 930 millions d'euros. La baisse de la DGF ne constitue pas le seul facteur explicatif de la dégradation de la situation financière des communes en 2014, qui a aussi résulté de l'effet de ciseaux constaté depuis plusieurs années entre la progression de leurs ressources fiscales et celle de leurs charges de fonctionnement. Même si une partie des communes ont engagé des efforts d'économies, notamment sur les achats de biens et services (- 2 %), la progression de leur masse salariale est restée top vive (+ 4 %).

[...] Par rapport à leur rythme d'évolution en 2013, le ralentissement des ressources fiscales a eu un impact d'un montant équivalent à la baisse de la DGF.

Les investissements ont marqué un recul de 3,6 milliards d'euro (-14 %) largement supérieur à celui de l'épargne brute (- 930 M€). Il a été lié en partie à l'effet de cycle électoral, sans doute particulièrement marqué du fait de la forte proportion de changements d'exécutifs à l'issue des élections municipales. Dans ces conditions, l'endettement des communes (hormis celles de plus de 100 000 habitants) a globalement peu augmenté (+ 0,9 %) mais leur capacité de désendettement a continué à se dégrader.

[...] Différents facteurs laissent prévoir une baisse durable des investissements publics locaux. En particulier, l'examen des comptes rendus des débats d'orientation budgétaire et des rapports de présentation des budgets primitifs des villes de plus de 100 000 habitants confirme ce diagnostic : au moins 20 d'entre elles ont prévu en 2015 de réduire leurs dépenses d'investissement, en moyenne de 15 % par rapport à l'année précédente. »

*La Cour des Comptes est catégorique : « **Si la baisse des concours financiers de l'Etat n'a eu qu'un impact limité en 2015, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités** ». Elle pointe également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements (les autres collectivités locales que sont les régions, les départements et les intercommunalités étant aussi frappées par la baisse des dotations).*

I - Les Orientations budgétaires pour Villard de Lans

A- Le bilan de l'année 2015

Les réalisations des dépenses de fonctionnement sur les chapitres budgétaires concernés (011, 012, 65,...) ont démontré des efforts importants quant à la maîtrise des charges à caractères générales, en baisse d'environ 5% par rapport à 2014, des charges de personnel, seulement 1% d'augmentation de la masse salariale et de la rationalisation des attributions de subvention.

Absorber non seulement la baisse des dotations de l'état avec, en plus des charges nouvelles imposées comme les rythmes scolaires, les hausses obligatoires du glissement vieillesse technicité, la progression des péréquations au profit des intercommunalités, etc... ne fut pas chose facile. Le compte administratif donnera un éclairage plus

approfondi mais, les coupes budgétaires indispensables pour réduire le fonctionnement, ont été étudiées et devront malheureusement se poursuivre en 2016, en réorganisant le travail pour plus de disponibilité (temps de travail) et plus de polyvalence (moins de remplacement). La mutualisation est également à l'ordre du jour, avec la CCMV, l'OMT ainsi que la renégociation de tous les contrats (assurances, photocopieurs,...) pour mieux dépenser et fixer des objectifs à la baisse. Cela a porté ses fruits comme nous pourrions le constater prochainement en proposant le BP 2016.

Pour les recettes de fonctionnement, le travail de valorisation des recettes est également effectué sur celles dont nous disposons des leviers pour le faire (tarifs, loyers, ..) Pour 2015, nous avons constaté que les droits de mutations ont été plus élevés que ce que nous espérions.

Le total des dépenses d'investissement (chapitre 20 204 21 26) se montent à 507 300 € pour l'année 2015 mais un montant à peu près équivalent (508 500 €) figurera dans les Restes à Réaliser pour l'année 2016 dont 313 500 € pour le financement du Gymnase (le Conseil Général n'ayant pu nous facturer notre quote-part en 2015 n'ayant pas tous les certificats de fin d'achèvement de travaux).

Le montant des recettes d'investissement est proche dans sa globalité du montant des inscriptions budgétaires 2015 hormis le montant des subventions du Département pour 46 000 € pour des travaux non terminés ou réalisés (travaux de l'espace loisirs, travaux de réhabilitation de l'église et travaux d'aménagement de la voie douce sécurisée entre le camping de l'Oursière et le hameau des Geymonds).

B- Les prospectives pour 2016

Pour rappel : Villard de Lans a perdu en dotation pour 2014 : 92 000 € , en 2015 : environ 240 000 € , prévision pour 2016 : 240 000 €, prévision pour 2017 : 240 000 € + 175 000 € soit un total d'environ **1 M** d'euros

Tous les efforts qu'il faudra consentir en 2016 sur le fonctionnement, seront effectués pour absorber cette perte de recette.

Budget Principal

Les dépenses de fonctionnement du budget principal (principalement le 011, 012,65) seront traitées comme en 2015, avec un souci permanent d'économie, rendu indispensable pour absorber la baisse de dotation. Il sera également nécessaire d'anticiper celle de 2017 pour ne pas être au pied du mur avec un budget sans capacité d'autofinancement, exsangue, ne pouvant remplir ses missions régaliennes et touristiques, cœur de l'activité de notre village.

Il est à noter que le transfert de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) de ses trois zones artisanales privent la commune de la maîtrise directe d'une partie de son développement, qui nous l'espérons, devrait toutefois bénéficier d'une plus grande cohérence à l'échelle du territoire.

Les dépenses 2016 tiendront évidemment compte du transfert de la crèche et de la Maison pour tous, à la Communauté de Communes du Massif du Vercors à partir du 1er avril 2016 et de la mutualisation du service informatique pour partie, de notre personnel.

Les charges de personnel seront contenues autant que faire se peut, car il n'y a pas à ce jour de départ en retraite prévu, et tiendront compte également du transfert de la petite enfance.

Il reste des pistes à l'étude comme les abattements fiscaux, la réduction des déficits structurels, les avantages en nature, la fiscalité directe, la possibilité de nouvelles taxes qui pourront servir à l'élaboration du BP 2016, si nécessaire, pour avoir une capacité d'autofinancement suffisante, et contenir l'effet ciseau (baisse des recettes, augmentation des dépenses) qui aggrave le déficit de fonctionnement.

Enfin, au chapitre 65, les subventions aux associations devront diminuer également par rapport à 2015, toujours dans un souci de compenser les pertes de dotations, ainsi que la dotation OMT, dans une proportion mesurée.

Les dépenses d'investissement seront programmées en fonction des arbitrages effectuées, au regard des potentialités financières qui seront dégagées ; les restes à réaliser et les opérations engagées seront inscrits en priorité et seuls seront inscrits en 2016 les nouveaux investissements possibles dans le cadre budgétaire et décidés par les élus.

Il est important de pouvoir continuer à investir sur l'entretien et la qualité des services apportés au citoyen, contribuable, au touriste, à l'usager plutôt que sur la quantité sans nuire au développement de notre territoire.

Budgets annexes

Concernant les budgets annexes, le rapporteur précise que le budget Eau et Assainissement n'offre toujours aucune marge de manœuvre, il n'y aura donc aucun nouvel investissement sur ce budget en 2016 ; une possible augmentation du prix de l'eau pourrait être nécessaire pour investir ; le budget Bois et Forêts devrait dégager une somme d'environ 80 000 € qui sera reversée au budget principal 2016 comme les années précédentes ; concernant

le budget Extension ZAE des Geymonds, la fin des ventes des terrains devraient être réalisées. La gestion des zones économiques (ZAE Geymonds, Bréduire, Fenat) sera transférée à la CCMV en 2016.

II – Les engagements pluriannuel envisagés

L'équipe municipale proposera des réalisations, plutôt ciblées sur des opérations liées au patrimoine, aux bâtiments publics, sportifs qui font l'attractivité de Villard-de-Lans ainsi qu'à la voirie pour tenir compte de l'implantation du réseau de chaleur.

Le programme d'investissements pluriannuel proposé aux Villardiens sera réduit dans des proportions très importantes compte-tenu des nouvelles données financières liées à la baisse des dotations de l'état.

III – Structure et gestion de la dette

Dans un premier temps, aucun nouvel emprunt ne sera contracté en 2016, afin de poursuivre le désendettement (voir annexe ci-jointes sur l'endettement de la collectivité).

La commune s'est désendettée de plus de 24% sur ces 7 dernières années et a réussi à revenir à un endettement presque raisonnable pour une commune touristique surclassée de 10 à 20 000 habitants. Néanmoins la structure de cette dette est assez déséquilibrée car plusieurs emprunts s'éteignent à l'horizon 2022 et représentent à eux seuls plus de 80% de l'encours.

Il faut souligner également qu'ils sont à taux fixe et donc ne bénéficient pas de la conjoncture favorable actuelle.

Une première négociation en septembre 2015 a permis de rallonger la durée de 3 emprunts avec une minoration du taux d'intérêt qui a permis de dégager 100 000 € en moins sur l'annuité finale.

Une deuxième négociation a eu lieu avec un autre partenaire bancaire début janvier pour 3 autres emprunts qui devrait permettre d'obtenir, prochainement, un bénéfice du même ordre à compter de 2017, en rallongeant la durée d'amortissement

Véronique BEAUDOING, Jean-Paul UZEL, Nadine GIRARD-BLANC, Jacques EBERMEYER prennent part au débat mais quittent la séance avant la mise au vote de la délibération.

Le quorum étant toujours atteint, l'assemblée poursuit la séance.

Remarques

Jacques Ebermeyer et Véronique Beaudoin font remarquer qu'aucun détail pour l'exercice 2016 n'est précisé dans le débat d'orientation budgétaire : futurs investissements, éventuelle hausse des impôts. Chantal Carlioz précise que ces informations n'ont pas à être données lors d'un débat d'orientation budgétaire qui énonce les tendances et les grandes lignes. De plus la majorité travaille toujours sur ces orientations et aucune décision n'a encore été validée. Véronique Beaudoin indique qu'on ne parle pas non plus du projet de déménagement du Casino et que ce sujet n'a jamais été abordé en conseil Municipal. Jacques Ebermeyer demande si ce projet a été arrêté. Il ne souhaite pas que le Casino devienne la vitrine de Villard de Lans à la Place de l'Office du Tourisme, ce qui impliquerait alors que l'Office du Tourisme se déplace au Château, donc la rénovation de celui-ci, ce qui ne pourrait pas se faire sans une augmentation des impôts. Chantal Carlioz répond que la rénovation du Château a été tranchée avec la campagne électorale. Le dossier de déménagement du Casino est en cours d'élaboration. Rien n'a encore été signé avec cette Société qui devrait investir 1M€ dans le projet. Jacques Ebermeyer précise qu'il ne peut pas assumer ces décisions qu'il conteste et qu'à ce titre il quitte la séance du Conseil Municipal. Luc Magnin lui précise qu'aujourd'hui le Casino perd de l'argent et qu'il voulait quitter Villard de Lans. Ce départ engendrerait la disparition d'une vingtaine d'emplois en CDI sur la commune ainsi qu'une perte de recette annuelle de l'ordre de 140 000 €, soit 2 points d'impôts, ce qui est inconcevable au regard de la conjoncture actuelle.

Chantal Carlioz rappelle que l'implantation du Casino à Villard n'est pas un choix de ses mandatures. Elle ne fait que gérer l'héritage. En effet, depuis 2008, le Casino souhaitant quitter Villard, elle a à plusieurs reprises négocié avec des particuliers pour son déplacement sans pouvoir trouver de solutions (par exemple avec l'actuel propriétaire du Splendid). Le Casino souhaitait acheter le Château, ce qui n'était pas envisageable, ce dernier relevant du patrimoine de Villard-de-Lans. De plus le déplacement du Casino et du bowling vont libérer environ 1000m² dans le bâtiment du centre de loisirs, ce qui permettra l'installation de nouvelles structures et permettra le réaménagement de l'accueil de cet espace pour un gain en fonctionnement.

Monsieur Ebermeyer regrette que l'opposition n'ait pas été associée aux débats au sujet du Casino. Madame Carlioz ne comprend pas une telle remarque : le sujet du Casino a été présenté (notamment sur le site de la mairie) et débattu maintes fois et dans différentes instances.

Suite à ce débat Véronique BEAUDOING, Jean-Paul UZEL, Nadine GIRARD-BLANC et Jacques EBERMEYER quittent la séance avant la mise au vote de la délibération.

Le quorum étant toujours atteint, l'assemblée poursuit la séance.

4 – Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du B.P. du Budget principal 2016

Luc MAGNIN rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2015 : 1 117 123,62 €

(Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt », chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » et chapitre 041 « opérations patrimoniales »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 85 614,05 (< 279 280,905 € ; 1 117 123,62 € x 25 %).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Subventions d'équipement versées aux autres organismes publics- Bâtiments et installations (article 204182) : 23 395,00 € TTC : finalisation de l'opération Vercors Pierret pour 11 424 € TTC et solde de 11 971,00 € à régler dans le cadre de l'enfouissement des réseaux HT/BT des Guillels.

Travaux sur réseaux de voirie (article 2151) : 36 766,20 € : lettre de commande à COLAS pour aménagement de sécurité voie douce (juillet 2015) dans le cadre de la subvention accordée par le Département.

Travaux sur autres réseaux (article 21538) : 23 974,20 € TTC : pose anticipée des fourreaux rue Dr Lefrançois (travaux réalisés par la société CONVERSO en parallèle au réseau de chaleur).

Matériel de bureau et matériel informatique (article 2183) : 1 478,65€ : remplacement iPhone cassé du DGS et achat de mobiles pour les ateliers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'accepter les propositions exposées ci-dessus.

5 – Cimetière – Tarifs des concessions

Vu la commission cimetière du 14 novembre 2015

Nicole MATER propose à l'assemblée de fixer à compter du 1^{er} février 2016, les tarifs des concessions et des caveaux du cimetière communal :

	RAPPEL TARIFS 2011	TARIFS APPLICABLES AU 01/02/2016
• Concession trentenaire	95 € /m2	106.66 € / m2
• Concession trentenaire D'une case au Colombarium	710 €	900 €
• Caveau double 6/9 places	1500 €	4700 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**

FIXE les tarifs ci-dessus.

DIT qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} février 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal, pour les années à venir, d'augmenter au minima de l'indice INSEE n°4018 E (mars) les tarifs des concessions. Il est précisé que ce tarif ainsi augmenté fera l'objet d'une délibération tous les mois de janvier.

6 – Travaux de requalification de l'espace loisirs à Villard-de-Lans Demande de subvention au Département de l'Isère

Franck BOREL présente à l'assemblée le projet de requalification de l'espace loisirs à Villard-de-Lans.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Création d'une unité d'équipement (espace loisirs + patinoire) avec un espace d'accueil commun (hall).
- Réaménagement de l'espace bien-être et des vestiaires/sanitaires.
- Prise en compte des aspects sécurité et accessibilité.

Les aménagements consistent à :

- Créer un hall d'accueil commun pour l'espace loisirs et la patinoire, avec accueil commun, zone « patins », ouverture du bar sur l'espace d'accueil, accessible à tous.
- Réaménager l'espace fitness, l'espace bien-être (sauna, hammam, jacuzzi) et les vestiaires/sanitaires.
- Réaménager les abords EST (façade, accessibilité pompiers) avec traitement minéral et paysager (suppression de la barrière de délimitation « licence IV » tout en prenant en compte les problématiques pompiers et PMR).
- Prendre en compte les aspects sécurité (dont SSI si fusion des deux ERP existants en un seul ERP de 1^{ère} catégorie) et accessibilité (ADAP).

Le montant des travaux est estimé à 840 000.00 € H.T.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale, à hauteur de 65 %, soit un montant de 546 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DONNE un avis favorable à la réalisation de cet aménagement,
- AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cet aménagement,
- AUTORISE Madame le maire à signer toute pièce afférente à ces décisions.

7 – Travaux de réhabilitation des tennis couverts - Demande de subvention au Département de l'Isère

Jean-François GARCHERY présente à l'assemblée le projet de réhabilitation des tennis couverts à Villard de Lans.

Ce bâtiment, construit en 1984, n'a connu que très peu de travaux et de modifications, mais il apparaît important aujourd'hui d'effectuer une réhabilitation pour que l'ensemble des utilisateurs puisse pratiquer leur activité en toute sécurité avec un confort minimum.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Remplacement de la toiture avec un isolant intégré (fuites d'eau, problème de condensation)
- Isolation des murs et vitrages (vitrage actuel en polycarbonate et structure non isolante)
- Réalisation de deux courts en résine synthétique sur support enrobé non dégradé (sol actuel d'origine en résine pour les tennis)
- Création et mise en place d'un système de chauffage par radiants (absence de chauffage et apparition de plaque de gel sur les zones humides)
- Mise aux normes et travaux sanitaires et hall
- Création d'un drain périphérique (Infiltration d'humidité par le sol)
- Remplacement de l'enseigne lumineuse

Le montant des travaux est estimé à 319 000.00 € H.T.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale, à hauteur de 40 %, soit un montant de 127 600.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DONNE un avis favorable au projet de réhabilitation des tennis couverts,
- AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de ces travaux,
- AUTORISE Madame le maire à signer toute pièce afférente à ces décisions.

8 – réactualisation du règlement de fonctionnement de l'accueil touristique et de la fiche de réservation

Laurence BORGRAEVE informe l'assemblée que le règlement de fonctionnement de l'accueil touristique de la structure multi-accueil « la maison des oursons » date de 2012 et nécessite une réactualisation. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les nouvelles modifications de ce règlement qui seront applicables dès le 1^{er} Janvier 2016.

La fiche de réservation nécessite d'être réactualisée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *adopte le nouveau règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « la maison des oursons ».*

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au Jeudi 25 février 2016 à 20h30.

La séance est levée à 23h45.

La Secrétaire de séance,
Laurence Borgraeve

